



RAPPORT D'ACTIVITÉS
2011 - 2012

ET

PERSPECTIVES D'ACTION
2012 - 2013

Adoptés lors de l'AGA du 18 septembre 2012

Table des matières

Le mot du conseil d'administration	1
Situation générale	
Au Canada	
Au Québec	
Rapport d'activités 2011-2012	5
1. Libertés civiles	5
1.1 Liberté d'expression, liberté d'association et droit de manifester	
1.2 Démocratie et droits humains au Canada – Coalition Pas de démocratie sans voix!	
1.3 Protection des renseignements personnels et de la vie privée	
1.4 Loi antiterroriste	
1.5 Poursuites-bâillons	
1.6 Pistolet Taser	
1.7 Sécurité et droits humains : Abousfian Abdelrazik	
1.8 Certificats de sécurité	
1.9 Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC)	
2. Droits des personnes migrantes, immigrantes et réfugiées	10
2.1 Contexte général	
2.2 Plan de travail du comité	
3. Droits économiques, sociaux et culturels	11
3.1 Régime québécois de protection des droits humains	
3.2 Accès à la justice	
3.3 Indicateurs de réalisation des droits humains	
3.4 Droit à l'éducation	
3.5 Droit à l'alimentation	
4. Dossiers transversaux et autres plus spécifiques	13
4.1 Rapport sur les droits humains au Québec et au Canada	
4.2 Profilages discriminatoires	
4.3 Environnement et droits humains	
4.4 Participation au Collectif Échec à la guerre	
4.5 Laïcité, liberté de religion et accommodements raisonnables	
4.6 Droits des peuples autochtones	
4.7 Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU	
4.8 Lutte contre le blocus illégal de la Bande de Gaza	
4.9 50 ^e anniversaire de la Ligue	
5. Éducation aux droits	20
5.1 Revues (autrefois appelées bulletins)	
5.2 Fascicules	
5.3 Soirées publiques	
5.4 Colloque	
5.5 Ateliers sur différents sujets portant sur les droits humains	
5.6 Cafés des droits et libertés	
5.7 Démarche participative d'éducation aux droits	
6. Communications	22
7. Membership	22
8. Financement	23

9. Vie interne et associative	23
9.1 Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)	
9.2 Sections régionales	
9.3 Conseil d'administration et conseil exécutif	
9.4 Permanence	
9.5 Défense collective des droits et action communautaire autonome	
10. Activités des sections régionales	25
10.1 Section de Québec	
10.2 Section de l'Estrie	
10.3 Section du Saguenay – Lac-St-Jean	
Proposition de perspectives d'action 2012-2013	28
Une nouvelle équipe à la permanence	
Qu'en est-il des cinq défis identifiés l'année dernière ?	
Proposition de priorités de travail pour l'année 2012-2013	

Le mot du conseil d'administration

Situation générale

Comme on le constatait dans le mot du conseil d'administration de l'année dernière : « Maintenant qu'il est remis en selle le secteur financier prédateur se sert de la crise des finances publiques qu'il a lui-même créée pour pousser la privatisation des services publics. » En effet, l'endettement n'est pas seulement un rapport économique qui permet de transférer la richesse au profit d'une oligarchie financière, mais un instrument de pouvoir et de domination qui permet aux institutions créancières d'imposer leurs volontés aux collectivités et aux individus. Les pays les plus vulnérables d'Europe, le Portugal, la Grèce et maintenant l'Espagne, se voient tour à tour imposer des politiques d'austérité qui entraînent une dégradation ahurissante des conditions de vie de la majorité de la population de ces pays.

Même au Canada, qui n'est pas soumis aux mêmes conditions qu'un pays comme la Grèce, la privatisation des services publics est à l'ordre du jour, à la fois par des politiques internes qui font de plus en plus de place au privé, mais également par la négociation d'accords économiques dans la plus grande opacité. Le Canada, avec l'appui du Québec, négocie présentement avec l'Europe, l'*Accord économique et commercial global* (AECG) entre le Canada et l'Union européenne qui ouvrira les marchés publics à la concurrence européenne.

Il est de plus en plus évident que les mécanismes d'austérité mis en place pour surmonter la crise ne font en fait que l'empirer et que la situation catastrophique vécue par la Grèce se propage à d'autres pays. L'économie capitaliste s'enlise dans une crise qu'elle sera incapable de surmonter tant que la primauté et les dictats des intérêts financiers seront maintenus.

Pour les gouvernements, la crise économique a relégué au second plan les autres crises majeures qui menacent les conditions de vie et même de survie de l'humanité, en premier lieu la crise environnementale. Comme on peut le constater à partir des rencontres du G20 et de Rio+20, les États sont bien plus préoccupés par les questions économiques, la relance de la croissance et la stabilité des institutions financières, que par l'adoption de mesures efficaces pour répondre aux défis environnementaux.

Pour de plus en plus de citoyennes et de citoyens, le roi est nu et l'année qui vient de s'écouler a vu se développer des mouvements de contestation et de réflexion citoyennes en dehors des cadres institutionnels traditionnels : mouvements des Indignés et *Occupy*, manifestations de casseroles et assemblées de quartier au Québec. Le développement d'une solidarité internationale doit également être souligné. L'appui reçu par les étudiantes et les étudiants du Québec, du Chili à l'Europe en passant par les États-Unis, est sans précédent.

Politiquement, on assiste un peu partout en Occident, à un recul des partis « centristes » traditionnels au profit de partis plus radicaux, à gauche comme à droite. Au Canada, le pouvoir est détenu par le parti le plus à droite de l'histoire du pays alors que les Néo-démocrates forment l'opposition officielle pour la première fois.

Tandis que les gouvernements renient leurs obligations en matière de défense des droits, tant civils et politiques qu'économiques et sociaux, les mouvements sociaux, eux, se réfèrent de plus en plus aux droits comme cadre de référence et de légitimation de leurs revendications. Ce développement est encourageant, car il contribue à développer la cohésion des multiples

mouvements d'opposition au néolibéralisme, qui cherchent les moyens de remplacer le système actuel.

Au Canada

Tel qu'on le prévoyait l'année dernière, l'élection d'un gouvernement conservateur majoritaire a entraîné la réalisation accélérée de leur programme antidémocratique et antisocial. Ils ont persisté dans leur mépris total envers le Parlement en présentant des projets de lois omnibus (C-10 et C-38) qui étouffent le débat sur les enjeux fondamentaux que soulèvent ces lois. Cette stratégie se justifie d'autant moins, qu'étant majoritaires les Conservateurs n'ont plus besoin d'avoir recours à ces procédés malhonnêtes pour faire adopter leurs lois sans risque de se faire renverser.

Sans surprise, les Conservateurs ont fait adopter toutes les réformes qu'ils voulaient apporter au système de justice à l'intérieur d'un seul projet de loi omnibus, C-10. Cette loi a été largement dénoncée au Québec.

Mais c'est avec le Projet de loi C-38 que les Conservateurs ont pris tout le monde par surprise et se sont surpassés. Ce projet de loi « mammoth », dit de mise en œuvre du budget, mais dont la majeure partie n'a rien à voir avec le budget, modifie tellement d'aspects de nos institutions et de nos lois canadiennes que nous n'avons pas fini d'en mesurer la portée. Notons, entre autres :

En matière d'environnement :

- Dénaturation et réduction drastique des mécanismes d'évaluation environnementale, en éliminant la plupart des organismes d'évaluation, en limitant la durée des évaluations, en soustrayant de nombreux projets de l'évaluation, en permettant au gouvernement d'ignorer les recommandations de l'Office national de l'énergie et en permettant seulement aux personnes « directement affectées » de participer aux audiences, et au Ministre de choisir les groupes invités....
- Abrogation de la *Loi sur l'implantation du protocole de Kyoto*.
- Démantèlement d'instituts et de programmes d'études environnementales, tels que l'Institut Maurice-Lamontagne et le programme de recherche sur les lacs, notamment sur les effets des pluies acides.
- Réduction de la liste des espèces protégées.

En matière de travail :

- Modifications au régime de l'assurance-emploi qui pénalisent les travailleuses et les travailleurs saisonniers, et qui forcent les personnes en chômage à prendre des emplois mal rémunérés.
- Retrait des emplois en sous-traitance de la couverture de la loi fédérale sur l'équité salariale.
- Augmentation progressive de l'âge d'éligibilité au Programme de la sécurité de la vieillesse, de 65 à 67 ans (notons que cette mesure fait partie d'une attaque plus générale contre les régimes de retraite avec l'élimination progressive des régimes à prestations déterminées au profit de régimes à cotisations déterminées et de régimes d'épargne comme le RVER au Québec).

En matière de santé :

- Réduction des transferts de santé de 31 milliards avec l'incidence que cela aura en matière de privatisation par les provinces.
- Fin de la surveillance de l'Agence canadienne d'inspection des aliments par le Vérificateur général.

- Inspections alimentaires confiées au secteur privé.

En matière de contrôle démocratique :

- Élimination de l'obligation pour le Vérificateur général de procéder à l'examen financier de certaines entités.
- Élimination des exigences de surveillance indépendante pour 12 agences gouvernementales dont le SCRS, l'Administration du pipe-line du Nord et l'Agence du revenu du Canada.
- Élimination d'organismes indépendants dont Droits et démocratie, le Conseil national du bien-être social et l'Institut de la statistique des Premières nations.

En matière de financement des organismes de charité :

- Mise en œuvre d'évaluations qui menacent le statut charitable des organisations critiques du gouvernement.

Le Projet de loi C-38 accorde également plein de nouveaux pouvoirs discrétionnaires aux différents ministres, ce qui renforce encore plus les pouvoirs de l'exécutif au détriment du Parlement, et permet d'adopter ou de modifier des politiques sans débat.

Notons que d'après le NDP, les Conservateurs se préparent à déposer un autre projet de loi « mammouth » à l'automne.

Un autre projet de loi, adopté en juin 2012, le projet de loi C-31, criminalise les personnes réfugiées qui se présentent en groupes à la frontière et facilite le renvoi de celles-ci en provenance de pays décrétés sûrs par le gouvernement.

Le gouvernement a accentué sa politique de criminalisation de la protestation sociale en associant celle-ci au terrorisme dans la politique de lutte au terrorisme adoptée en février 2012. Les premiers groupes visés sont les environnementalistes qui s'opposent aux projets de pipelines dans l'ouest.

Le gouvernement s'en est pris aux instances des Nations Unies qui l'ont critiqué : le Rapporteur spécial sur les droits des populations autochtones sur la situation à Attawapiskat, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, le Comité contre la torture et enfin, le Rapporteur spécial sur les libertés de réunion et d'association pacifiques ainsi que le Rapporteur spécial sur le droit à la liberté d'opinion et expression par rapport au Projet de loi 78.

Le gouvernement a lancé une offensive contre le droit de grève des travailleuses et des travailleurs en adoptant à répétition des lois spéciales forçant le retour au travail et retirant tout pouvoir de négociation à ceux-ci. Le Projet de loi privé C-377, appuyé par le gouvernement, vise à rendre publiques, dans les moindres détails, les dépenses des organisations syndicales. On comprend que l'objectif derrière cette loi est de permettre aux Conservateurs de contester les dépenses effectuées par les organisations syndicales à des fins « politiques ». De plus, les Conservateurs poursuivent leur offensive contre les institutions culturelles et de recherche scientifique qui ne cadrent pas avec leur idéologie. Par ailleurs, avec la motion M-312, la menace de la recriminalisation de l'avortement pèse toujours.

Maintenant que les Conservateurs sont majoritaires, l'opposition ne peut plus bloquer les projets de loi du gouvernement. Certaines politiques conservatrices suscitent une opposition extraparlamentaire qui s'avère efficace. Ainsi, le projet de loi sur la surveillance des communications (accès licite) n'a pas dépassé l'étape de la première lecture en raison de

l'opposition populaire, y inclus dans les rangs conservateurs. Les modifications à l'assurance-emploi semblent également mobiliser la population dans certaines régions particulièrement affectées.

Au Québec

L'année a été marquée par la grève étudiante d'une ampleur et d'une durée sans précédent. Elle a permis de sortir la question de la hausse des frais de scolarité de la logique comptable dans laquelle le gouvernement voulait l'enfermer et de soulever un débat de société opposant deux visions de l'éducation supérieure : l'éducation marchandise versus l'éducation comme un droit dont les gouvernements doivent s'engager à assurer progressivement la gratuité.

Après avoir tenté diverses stratégies pour venir à bout de la grève - refus de rencontrer les étudiantes et les étudiants, tentative de division, négociations « bidon », judiciarisation du conflit par l'encouragement aux injonctions – le gouvernement a eu recours à une loi spéciale, le Projet de loi 78, maintenant la Loi 12, pour mettre fin au conflit. Cette loi a eu l'effet contraire à celui recherché et a suscité une vague de désapprobation et de mobilisation qui a débordé les appuis à la lutte étudiante et qui a eu des échos à l'échelle internationale. Comme en témoignent les grandes manifestations du 22 de chaque mois et celle de la Journée de la terre, le conflit a été l'occasion pour de larges couches de la société de manifester leur opposition à un ensemble de politiques du gouvernement Charest et au néo-libéralisme. Le conflit a engendré des formes d'organisation spontanées et originales telles que les manifestations de casseroles et les assemblées de quartier.

Tout comme le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec a dénoncé les critiques des instances onusiennes concernant les arrestations massives et le Projet de loi 78. Le gouvernement Charest a également adopté un discours qui fait écho à celui de Harper en associant les étudiantes et étudiants et le carré rouge à la violence, un encouragement au profilage dont les effets ont commencé à se faire sentir. Un carcan légal sans précédent au droit de manifester qui donne des pouvoirs arbitraires à la police, a été mis en place – pouvoirs que la police ne s'est pas privée d'utiliser. La grève a été marquée par des arrestations massives (plus de 3 000) et la brutalité policière qui a fait plusieurs personnes blessées, dont certaines gravement. Le discours du gouvernement du Québec face à la protestation sociale et les félicitations aux policières et aux policiers, tout comme celui de Harper après le G20, sont une caution politique aux gestes répréhensibles posés par les forces policières.

Le traitement médiatique de la grève étudiante a occulté momentanément d'autres projets du gouvernement du Québec comme le Plan Nord et le développement des hydrocarbures. Ces développements qui vont de l'avant sans consultation des populations, en particulier des populations autochtones, seront sans doute le terrain d'autres protestations sociales. Ils ont d'ailleurs refait surface dans le cadre de la campagne électorale (actuellement en cours au moment de finaliser ce rapport).

Rapport d'activités 2011-2012

1. Libertés civiles

1.1 Liberté d'expression, liberté d'association et droit de manifester

Sur fond de crise sociale vers laquelle a évolué la grève étudiante, on a assisté au Québec à l'adoption de mesures législatives et réglementaires qui sont venues limiter de façon inacceptable, l'exercice de la liberté d'expression, le droit de manifester et le droit d'association. On a pu constater également que les interventions policières ont été marquées tout au long de la grève étudiante par des cas d'abus policiers, le recours dangereux et injustifié aux balles de plastique et autres instruments de contrôle des foules (dont le poivre de Cayenne, les bombes assourdissantes, les gaz lacrymogène), des arrestations préventives et arbitraires et dans certains cas, des conditions de détention et de mise en libération inacceptables. De plus, on a pu constater que les forces policières ont recours de façon plus systématique dorénavant à un ensemble de dispositifs législatifs et réglementaires pour réprimer le mouvement de protestation sociale qui s'exprime de plus en plus fortement sur la place publique. Ce mouvement dénonce les politiques et orientations du gouvernement Charest.

La Ligue a été en conséquence très impliquée cette année dans ce dossier : elle a multiplié ses interventions médiatiques, elle a participé à des conférences de presse, elle a fait des représentations politiques pour empêcher l'adoption du règlement municipal à Montréal visant à limiter le droit de manifester, elle a dénoncé les abus policiers lors des manifestations et soutenu l'exercice du droit de manifester dans le cas de plusieurs événements. Elle prend également part à la contestation judiciaire des dispositions du *Code de la sécurité routière* qui portent atteinte au droit de manifester.

Occupons Montréal et Occupons Québec : La Ligue s'est opposée à l'expulsion des occupantes et des occupants, et au démantèlement des campements. À Québec, son intervention s'est faite en concertation avec la section de Québec de la Ligue. Nous avons jugé qu'interdire ces occupations revenait à bâillonner l'expression des manifestantes et manifestants et menaçait sérieusement l'exercice de la démocratie nécessaire à l'évolution de nos sociétés.

Escouade GAMMA (Guet des activités et des mouvements marginaux et anarchistes) : La Ligue suit de près les activités de cette escouade qui ouvrent la porte aux pratiques de profilage politique. La Ligue s'est également intéressée à la plainte logée auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) par un groupe de personnes ayant été la cible de GAMMA.

Code de la sécurité routière : La Ligue s'est engagée à titre de partie intervenante dans un recours judiciaire contestant la constitutionnalité des articles 500.1 et suivants du *Code de la sécurité routière*, invoquant notamment que ces dispositions confient aux corps policiers un pouvoir arbitraire d'interdire les manifestations se tenant sur la voie publique. D'ailleurs, nous avons pu constater dans les derniers mois, dans le cadre de la grève étudiante, que ces dispositions ont été utilisées pour mettre un terme à des manifestations pacifiques qui se déroulaient dans l'espace public.

Grève étudiante, répression policière et abus : La Ligue est intervenue à plusieurs reprises dans le contexte de la grève étudiante pour dénoncer les cas d'abus survenus notamment en Outaouais, à Québec (de concert avec la section de Québec qui a été également très active dans ce dossier en tenant des rencontres visant à informer et soutenir les personnes arrêtées), à Victoriaville et à

Montréal. La Ligue a fait placer en ligne sur le site de l'Assemblée nationale une pétition exigeant la tenue d'une enquête publique et indépendante sur l'ensemble des interventions policières survenues depuis le début de la grève étudiante. Plus de 11 000 personnes l'ont signée et elle a été déposée à l'Assemblée nationale par le député Amir Khadir, le 7 juin 2012.

Règlements municipaux sur les manifestations (Ville de Montréal et Ville de Québec) : La Ligue et la section de Québec ont mené plusieurs interventions pour contrer l'adoption de ces règlements. En particulier à Montréal, rappelons que les nouvelles dispositions ont pour effet d'obliger la divulgation au préalable du parcours de la manifestation et d'interdire le port du masque lors de manifestation, sans motif valable. La Ligue est intervenue auprès de la Commission de sécurité publique de la Ville de Montréal, par le dépôt public d'un mémoire et sa remise à chacune et chacun des conseillères et conseillers. Ces actions avaient pour but de les convaincre que cette réglementation allait limiter de façon arbitraire l'exercice du droit de manifester et de la liberté d'expression. Par ailleurs, la Ligue a refusé de participer aux audiences tenues à huis clos de la Commission. Une campagne de lettres d'appui a également été menée auprès des conseillères et conseillers et plus de 60 organismes ont répondu à l'appel de la Ligue. Les dispositions ont malheureusement été adoptées sans l'appui toutefois de l'opposition. Mentionnons en effet qu'en tout dernier lieu, l'opposition officielle a convenu de voter contre le règlement.

Projet de loi 78 (devenue la Loi 12) : La Ligue s'est élevée contre l'adoption de cette loi liberticide et anti-citoyenne, survenue le 18 mai 2012, qui vise non seulement à bâillonner le mouvement étudiant et populaire contre la hausse des droits de scolarité, mais à faire taire l'ensemble du mouvement d'opposition aux politiques du gouvernement Charest. Rappelons que cette loi donne aux corps policiers des pouvoirs arbitraires, exorbitants et dangereux qui leur permettent de réprimer la protestation sociale alors qu'on ne peut plus ignorer la brutalité de certaines de leurs interventions. La Ligue a su produire en quelques jours à peine, un fascicule qui dénonce cette loi ignoble, en établit la portée véritable et lance un appel à la mobilisation afin de soutenir le mouvement d'opposition qui s'élève contre celle-ci. Depuis la parution de ce fascicule, la Ligue a été invitée à en présenter le contenu à la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de la Montérégie, le 5 juin 2012, lors du rassemblement public organisé par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, le 13 juin 2012, et lors d'un dîner conférence organisé par le Conseil central Montréal métropolitain de la CSN, le 18 juin 2012.

1.2 Démocratie et droits humains au Canada – Coalition Pas de démocratie sans voix!

Sous la gouverne d'un gouvernement conservateur majoritaire, les reculs en matière de démocratie et de droits humains se sont accélérés. Dans ce contexte, les membres du comité de coordination de la Coalition Pas de démocratie sans voix! ont décidé qu'il était important que la Coalition poursuive son travail. Il faut reconnaître cependant que la Coalition a de la difficulté à se tailler une place dans l'espace public, peut-être en raison de toutes les autres voix qui dénoncent les politiques conservatrices au Québec, peut-être également en raison de la mobilisation des groupes sociaux autour d'enjeux québécois.

La Coalition a produit deux lettres, une sur le Projet de loi fédéral C-10 et l'autre pour souligner un an de pouvoir conservateur, le 2 mai 2012. Ces lettres ont circulé, mais n'ont pas été publiées. La Coalition a organisé une action devant les bureaux de Droits et démocratie le 2 mai, où plusieurs groupes, dont la Ligue, ont dénoncé le bilan de la première année de pouvoir conservateur.

La Coalition organise une soirée grand public le 19 septembre 2012 sur le thème : « Quelle démocratie au Canada : mieux comprendre l'idéologie conservatrice et les particularités de la mobilisation québécoise ». Cette activité sera suivie d'une rencontre d'une journée, le 20 septembre, où les représentantes et les représentants des groupes qui ont signé la déclaration de la Coalition en 2011, seront invités à faire le point sur les politiques conservatrices et à élaborer un plan d'action et de mobilisation.

1.3 Protection des renseignements personnels et de la vie privée

Les deux dossiers principaux qui ont trait à la protection des renseignements personnels sont l'entente Obama – Harper sur le périmètre de sécurité et le retour du projet de loi fédéral sur la surveillance des communications.

L'échange de renseignements est au cœur de l'entente Obama – Harper sur le périmètre de sécurité (voir l'édition du printemps 2012 du bulletin : *Un monde sous surveillance*). Le gouvernement du Canada est même prêt à modifier les lois canadiennes, comme il l'a fait pour permettre aux compagnies aériennes de remettre les renseignements sur leurs passagères et passagers aux autorités des États-Unis. Et ce, dans un contexte où il est de moins en moins question de suivre les recommandations de la Commission Arar.

En février 2012, le gouvernement Harper a déposé en chambre le Projet de loi C-30 qui réunit en un seul projet de loi ceux des sessions antérieures sur la surveillance des communications. Les opposantes et opposants au projet de loi n'ont pas attendu son dépôt pour mobiliser l'opinion publique. Une campagne Internet et une pétition lancée par le groupe *Openmédia*¹ ont recueilli un large appui et attiré l'attention des grands médias. L'opposition à C-30 est la plus forte dans les provinces qui sont des châteaux forts conservateurs. En raison de cette opposition, le projet de loi n'a toujours pas dépassé l'étape de la première lecture.

La Ligue suit ces deux dossiers en concertation avec la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC). La Ligue a également fait une intervention sur le Projet de loi C-30 lors d'une soirée publique organisée par le NPD à Montréal.

1.4 Loi antiterroriste

Le gouvernement fédéral a déposé au Sénat, le 15 février 2012, le Projet de loi S-7 ayant pour objet de réintroduire dans le *Code criminel* les deux dispositions de la Loi antiterroriste sur les audiences d'investigation et l'engagement assorti de conditions (mieux connu sous l'appellation de détention préventive).

Le Projet de loi S-7 crée également une nouvelle offense selon la Loi antiterroriste du Canada :

« Quiconque quitte ou tente de quitter le Canada – ou monte ou tente de monter dans un moyen de transport dans l'intention de quitter le Canada – dans le but de commettre un acte à l'étranger qui, s'il était commis au Canada constituerait une infraction. ».

Le texte modifie aussi la *Loi sur la protection de l'information* afin d'augmenter, dans certains cas, la peine maximale infligée pour l'infraction d'héberger une personne qui a commis une infraction à cette loi.

¹ En date du 31 mars 2012, 130 086 personnes avaient signé la pétition dans sa version anglaise et 5 867, dans sa version française. Pour la signer : <http://openmedia.ca/fr/ArretezLEspionnage>.

Le projet de loi a été adopté par le Sénat le 15 mai 2012 et, en première lecture, par la Chambre des communes, le 6 juin. La Ligue n'a fait aucune intervention à cette étape des procédures.

Il faut prévoir intervenir à l'automne, probablement en concertation avec la CSILC, lors du débat en deuxième lecture et de l'étude en comité du projet de loi.

1.5 Poursuites-bâillons

Projet RQGE/Ligue/SAC UQAM : La Ligue participe au projet que mène le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) avec le Service aux collectivités de l'UQAM grâce au Fonds des services aux collectivités du MELS.

C'est ainsi qu'a été réalisée une tournée provinciale d'information visant à faire comprendre la portée de la loi contre les poursuites-bâillons et à fournir des outils permettant aux groupes et aux citoyennes et citoyens de réagir lorsqu'ils sont aux prises avec une mise en demeure ou toute autre forme d'intimidation judiciaire. La tournée visait également la formation de personnes-ressources dans les régions, y compris Montréal, et la mise en réseau de ces personnes-ressources.

La tournée d'information s'est avérée une réussite, notamment en ce qui concerne la participation des groupes membres du RQGE. Du côté des sections régionales de la Ligue, on note la participation de membres de la section du Saguenay – Lac-Saint-Jean à la rencontre d'information qui s'est tenue dans la région. Dans l'ensemble cependant, on déplore le manque de participation en région des organisations habituellement partenaires de la Ligue dû au fait que peu de travail de mobilisation a été fait par la Ligue à ce sujet. Il n'a pas non plus été possible dans le cadre de ce projet de préciser davantage la problématique de l'environnement et des droits humains.

Par ailleurs, la formation d'un réseau de personnes-ressources ne semble pas s'être réalisée à la hauteur des attentes de départ. Des personnes assument néanmoins un certain suivi.

Pour donner suite à ce projet, il est envisagé d'enrichir l'outil déjà réalisé à l'intention des groupes et des personnes et de produire un rapport plus politique de la situation des poursuites-bâillons et autres formes d'intimidation visant à porter atteinte à la liberté d'expression.

Bilan politique de la situation : Il faut souligner l'impact positif du rejet de la poursuite qui avait été intentée par Pétrolia contre Ugo Lapointe. Le résultat positif de cette cause emblématique a eu pour conséquence de contrebalancer l'effet d'autocensure qu'avait produit jusqu'à maintenant sur plusieurs, l'existence d'autres poursuites-bâillons, dans les dernières années.

On note cependant que de nouvelles stratégies sont mises de l'avant pour intimider les personnes ou organismes qui prennent part aux débats publics portant sur le bien commun. Ainsi des médias régionaux sont menacés par leurs commanditaires selon les informations qui y circulent. Ou encore, on voit dans certaines régions la mise en place de mécanismes de concertation visant à mousser l'acceptabilité sociale de projets susceptibles de soulever des débats publics. Et ce, sans compter les menaces de poursuites et l'envoi de mises en demeure qui ont toujours la cote...

À cela vient s'ajouter l'effet d'intimidation ou à tout le moins dissuasif de certains dispositifs législatifs ou réglementaires dont il a été question plus haut à la section 2.1 Liberté d'expression, liberté d'association et droit de manifester (Projet de loi 78 (Loi 12), *Code de la sécurité routière* et règlements municipaux).

Suivi de la loi contre les poursuites-bâillons : L'analyse de la jurisprudence révèle des lacunes quant à l'atteinte des objectifs de la loi visant à contrer les poursuites-bâillons. Rappelons que la loi prévoit un processus de révision des dispositions portant sur les poursuites-bâillons : ainsi, au plus tard le 1^{er} octobre 2012, le ministre de la Justice doit produire un rapport au gouvernement, puis 30 jours plus tard, ce rapport doit être soumis à l'Assemblée nationale. Le tout doit également faire l'objet d'un examen en commission parlementaire.

La Ligue a signifié à deux reprises au ministre de la Justice son intérêt à prendre part à ce processus de révision et à participer à des audiences de la commission parlementaire qui fera cet examen. Avant le déclenchement des élections, le bureau du Ministre avait indiqué que le rapport était en voie d'élaboration et que la tenue d'audiences publiques en commission parlementaire n'avait pas été décidée. Il s'agit donc un dossier à suivre.

1.6 Pistolet Taser

La Coalition Taser ne s'est pas réunie cette année et aucun événement malheureux n'est venu relancé le débat public sur le Taser au Québec.

1.7 Sécurité et droits humains : Abousfian Abdelrazik

Le 16 juin 2011, une délégation canadienne se rendait à New York afin de rencontrer la personne agissant à titre d'ombudsman pour le comité chargé de l'application de la Résolution 1267 du Conseil de sécurité des Nations Unies. À cette occasion, en coordination avec la Ligue, la représentante de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) à New York a émis un communiqué dénonçant la liste créée par la Résolution 1267 et la situation d'Abousfian Abdelrazik.

En novembre 2011, monsieur Abdelrazik a été retiré de la liste créée par la Résolution 1267 par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Par le fait même, les dispositions en vigueur au Canada de mise en œuvre de la résolution 1267, qui restreignaient sévèrement la liberté de monsieur Abdelrazik, ont cessé de lui être appliquées.

Malgré ce retrait, les procédures entamées par monsieur Abdelrazik, la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC) et l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique (ALCCB) pour contester la constitutionnalité des dispositions canadiennes de mise en œuvre de la Résolution 1267 auraient pu être poursuivies par les deux associations co-plaignantes : la CSILC et l'ALCCB. Cependant, les procureurs du Canada ont laissé entendre agressivement qu'ils citeraient monsieur Abdelrazik à témoigner dans le cadre de ces procédures. La CSILC et l'ALCCB ont décidé d'abandonner les procédures pour éviter de le soumettre à cette nouvelle épreuve. Par le fait même, la Ligue, qui prévoyait solliciter le statut d'intervenante, a dû également abandonner cette démarche.

1.8 Certificats de sécurité

Mohammad Mahjoub, Mohammed Harkat et Mahmoud Jaballah sont toujours visés par des procédures de certificats de sécurité. Notons que dans une décision rendue le 25 avril 2012 (2012 CAF 122), la Cour d'appel fédérale a conclu que les dispositions législatives portant sur les certificats de sécurité avec avocat spécial sont constitutionnelles, mais que la Cour fédérale devra réexaminer la validité du certificat appliqué à Mohammed Harkat en excluant de la preuve les résumés des conversations du SCRS avec ses sources, conversations dont les enregistrements et transcriptions originaux ont été détruits. Les avocats de monsieur Harkat sont convaincus que le certificat ne pourra être maintenu sans ces éléments.

Notons que la Ligne n'est pas intervenue cette année sur la question des certificats de sécurité.

1.9 Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC)

La CSILC compte deux vice-présidents. Avec le retrait d'un des deux vice-présidents, le président de la Ligue a été choisi pour le remplacer. Hillary Holmes, d'Amnistie internationale, occupe l'autre poste à la vice-présidence.

Les deux dossiers principaux qui ont attiré l'attention de la CSILC cette année sont l'entente Obama – Harper sur le périmètre de sécurité et le retour du projet de loi sur la surveillance des communications.

Une coalition s'est formée pour alerter l'opinion publique sur la menace que représentent ces deux projets pour la liberté, la vie privée et les renseignements personnels des Canadiennes et des Canadiens. Cette coalition réunit, outre la CSILC, la Ligue, l'Association canadienne des libertés civiles (ACLC), l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique (ALCCB), le Conseil des canadiens, le Conseil du travail du Canada (CTC), la Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada (CIPPIC) et le Centre pour la défense de l'intérêt public (PIAC). Une plateforme commune a été élaborée pour dénoncer l'entente. Une lettre conjointe CSILC – Ligue a été envoyée au *Devoir*, mais elle n'a pas été publiée.

La Coalition a également participé à la campagne *Openmedia* contre le Projet de loi C-30 sur la surveillance des communications.

De plus, la Coalition a tenu des rencontres mensuelles avec des représentantes et représentants de la Commissaire à la vie privée du Canada afin de coordonner les interventions sur ces deux sujets.

2. Droits des personnes migrantes, immigrantes et réfugiées

2.1 Contexte général

Depuis quelques années, le gouvernement Harper n'a cessé de s'attaquer au régime de protection des personnes réfugiées. Avant même que n'entre en vigueur le Projet de loi C-11 qui apportait en ce sens des modifications majeures à la loi canadienne sur l'immigration, le Projet de loi C-31 était mis de l'avant durcissant davantage certaines des mesures prévues au Projet de loi C-11. Avec l'adoption de C-31, le gouvernement cherche à mettre en place un régime qui discrimine les personnes qui demandent l'asile selon le pays d'origine en imposant des délais qui les priveront notamment du droit à l'équité procédurale. Aussi, C-31 accorde un pouvoir ministériel sans révision indépendante sur la détermination du statut des personnes réfugiées au Canada et propose le concept de résidence permanente « conditionnelle », selon lequel les personnes réfugiées pourraient perdre leur statut de résidence permanente.

Par ailleurs, en adoptant le Projet de loi omnibus C-10, le gouvernement avait déjà apporté des modifications à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* en accordant, dans le cadre de la traite humaine, un pouvoir discrétionnaire aux agentes et aux agents d'immigration. Ceux-ci pourront refuser le permis de travail aux personnes qu'ils croient victimes de traite humaine ou exposées à l'exploitation. Ce serait pour leur « protection » qu'on refuserait le permis. Or, si l'on soupçonne un cas de traite de personne, il est inconcevable qu'on se contente de ne pas émettre de permis sans lui assurer la protection de l'État et sans la référer à une organisation ou institution qui serait en mesure de l'aider.

De plus, le Programme fédéral de santé intérimaire a subi d'importantes coupures qui sont entrées en vigueur le 30 juin 2012. Ces coupures priveront toutes les personnes qui demandent le statut de réfugié de la couverture de leurs médicaments, des soins d'optométrie et des soins dentaires. Pour les personnes demandant le statut de réfugié provenant de pays désignés comme « sûrs » par le ministre de l'Immigration, les soins médicaux urgents et essentiels incluant les soins obstétricaux ne seront plus couverts.

En ce qui concerne le programme des travailleurs migrants, des modifications ont été apportées à la réglementation de sorte que la limite du séjour des travailleuses et des travailleurs migrants temporaires « peu qualifiés » a été fixée à quatre ans, suivie d'une période de quatre ans durant laquelle il ne leur est plus permis de travailler au Canada.

2.2 Plan de travail du comité

C'est dans ce contexte de fermeture des frontières canadiennes que le comité de travail de la Ligue sur les droits des personnes migrantes, immigrantes et réfugiées a convenu d'intervenir pour rejoindre le public en général afin de faire valoir que les droits humains sont universels et qu'on ne peut leur accorder une reconnaissance qui se ferait en fonction du statut de la personne, tel que le fait valoir la position de la Ligue. Le comité a aussi convenu d'assurer une veille de l'actualité.

De plus, le comité a prévu la mise en place d'un mécanisme pour permettre à ses membres de s'approprier davantage la grille d'analyse de la Ligue sur les mesures visant l'immigration et la reconnaissance du statut de personne réfugiée, en se référant à des événements d'actualités.

Mentionnons que compte tenu des énergies disponibles à la permanence et au comité pour mettre en œuvre ces perspectives de travail, celles-ci n'ont pu se réaliser entièrement.

3. Droits économiques, sociaux et culturels

La Ligue poursuit avec constance son travail visant à assurer aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC) la même reconnaissance en droit interne dont jouissent les droits civils et politiques. Il est entendu que ceux-ci sont particulièrement mis à mal actuellement par nos deux niveaux de gouvernement : reconnaissance n'impliquant pas pour autant respect et protection... La Ligue mène ce travail en s'appuyant sur le principe de l'interdépendance des droits.

Ceci l'amène à être active sur différents fronts en traitant à la fois des droits civils et politiques, et des droits économiques, sociaux et culturels. Ainsi en est-il du dossier environnement et droits humains ainsi que de la réalisation d'un rapport sur la situation des droits humains au Québec (voir la section 4 Dossiers transversaux et autres plus spécifiques).

3.1 Régime québécois de protection des droits humains

Plus spécifiquement sur son travail sur les droits économiques, sociaux et culturels, la Ligue a poursuivi sa participation à la Table de concertation de la CDPDJ; elle y apporte ses préoccupations à l'égard de l'exercice de la mission de la CDPDJ en matière de défense et de protection des droits de la personne, notamment les DESC, et ce, concernant différentes questions d'actualité politique qui ont une incidence sur la protection de droits. Elle a ainsi fait part à la CDPDJ de ses préoccupations à l'égard de l'exercice de la liberté d'expression dans le contexte actuel de protestation sociale face aux politiques du gouvernement Charest. Elle a également fait le suivi du dossier des différentes pratiques de profilage, notamment suite à la sortie du rapport de consultation de la Commission sur le profilage racial et ses recommandations concernant la mise en

place d'un nouveau mécanisme d'enquête sur la police; elle a sollicité l'intervention de la CDPDJ dans le cadre de la grève étudiante contre la hausse des droits de scolarité afin que celle-ci rappelle la portée du droit à l'éducation tel que reconnu dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC), malheureusement en vain!

3.2 Accès à la justice

La Ligue est membre de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique. Elle participe aux actions menées par la Coalition et dans la mesure de ses ressources, à l'occasion, à certains travaux du comité de coordination de la Coalition, notamment lorsqu'il est question des mesures proposées par le gouvernement pour combler les lacunes flagrantes du régime actuel de l'aide juridique, tant sur le plan de l'admissibilité financière au régime qu'en ce qui concerne la couverture du régime.

3.3 Indicateurs de réalisation des droits humains

La Ligue a entrepris un travail d'analyse des indicateurs de droits humains et souhaite informer les groupes communautaires et syndicaux sur les enjeux relatifs au recours à différents types d'indicateurs de droits humains et à leur instrumentalisation par les pouvoirs politiques. Elle a cependant manqué de disponibilité pour mener à terme son projet de fascicule d'information sur cette question importante.

3.4 Droit à l'éducation

Voulant prendre part au débat public soulevé par les revendications étudiantes s'opposant à la hausse des droits de scolarité, la Ligue a élaboré et fait circuler une position dans laquelle elle dénonce la décision du gouvernement du Québec de hausser les frais de scolarité et son discours à l'effet que l'éducation est un investissement individuel pour lequel les étudiantes et les étudiants doivent faire leur juste part. La Ligue a dénoncé ces orientations parce qu'elles sont contraires aux objectifs fondamentaux de l'éducation tels que définis par l'ONU et aux obligations que lui impose le PIDESC.

L'éducation est en effet un droit humain reconnu dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH). De plus, le PIDESC commande aux États d'assurer la gratuité scolaire au primaire et au secondaire, et de tendre vers cette gratuité au niveau de l'enseignement supérieur. La Ligue a également rappelé l'importance de la protection des libertés académiques considérées comme une des conditions de réalisation du droit à l'éducation, leur exercice nécessitant l'autonomie et l'indépendance des établissements d'enseignement supérieur. La Ligue a souligné la tendance à la privatisation par le biais du financement des institutions universitaires qui vient mettre à mal ces libertés essentielles. Cette tendance tacite à la privatisation finit par imposer des orientations à la recherche universitaire qui devient de plus en plus instrumentalisée, et engendre un délaissement des savoirs qui ont une « moindre valeur marchande ». Les objectifs fondamentaux du droit à l'éducation sont ainsi trahis par la vision managériale qui investit l'enseignement supérieur, œuvrant à la marchandisation du savoir.

Enfin, la Ligue lançait un appel au soutien et à la mobilisation en faveur de la lutte étudiante évaluant que cette lutte rappelle le Québec à l'ordre face à ses obligations en matière de droit à l'éducation et de défense de ce droit dans l'espace public.

3.5 Droit à l'alimentation

Dans le cadre de la mission d'observation faite au Canada en mai 2012 par le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, la Ligue a participé à une rencontre avec le Rapporteur au cours

de laquelle elle a dénoncé la piètre performance actuelle du Canada en matière de respect des droits humains et de ses engagements à les défendre, les promouvoir et les protéger. La Ligue a également rappelé les nombreuses dénonciations que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a adressées dans les dernières années au Canada. Ces dénonciations n'ont pas été suivies de mesures de redressement adéquates par le Canada de sorte qu'un pays qui a les ressources suffisantes pour assurer la réalisation de tous les droits économiques, sociaux et culturels, n'honore même pas son engagement à s'assurer que l'ensemble de sa population puisse jouir pleinement du droit à l'alimentation.

4. Dossiers transversaux et autres plus spécifiques

4.1 Rapport sur les droits humains au Québec et au Canada

Le projet de la Ligue de réaliser un rapport sur les droits humains au Québec et au Canada avance. Celui-ci vise à produire, d'une part, un portrait de la situation des droits humains au Québec, et d'autre part, un outil de mobilisation des groupes pour intensifier leurs efforts pour bâtir un monde à l'image de l'article 28 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*².

La démarche actuelle de la Ligue diffère néanmoins de celles de 1998 et de 2006 en ce sens qu'il a été convenu, de concert avec les organisations participantes, non pas de s'orienter vers une mise à jour du Rapport social de 2006, mais de plutôt viser, compte tenu du contexte politique et social, la réalisation d'un bilan des droits traitant à la fois des droits civils et politiques, et des droits économiques, sociaux et culturels. La perspective d'intervenir à nouveau, au terme du processus, auprès de différents comités d'experts de l'ONU, notamment le Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels ou encore le Comité des droits de l'homme (sur les droits civils et politiques), est certes présente dans la démarche. Cependant, elle ne constitue pas la seule motivation puisqu'elle s'inscrit également dans une perspective d'éducation aux droits et propose avant toute chose de réaliser collectivement un outil pour mobiliser et pour dénoncer la régression des droits humains au Québec.

En 2010-11, cette démarche collective avait permis la rédaction d'une analyse de la conjoncture qui est partagée par les organisations participantes et qui a servi de base politique au travail réalisé cette année.

Évolution du dossier

Plusieurs activités collectives d'éducation populaire, menées en collaboration avec la Fondation Léo-Cormier, ont permis d'en arriver à de tels résultats. Une rencontre a eu lieu le 30 mars 2011 pour présenter la première version du questionnaire de cueillette de données et la faire valider par les groupes participants. Un rapport d'étape a été envoyé à ces derniers en juin 2011 afin de leur permettre d'en faire rapport lors de leurs assemblées générales. Le 15 septembre, les groupes participants ont été rencontrés à nouveau pour leur présenter le questionnaire révisé et le faire valider. Par la suite, celui-ci a été envoyé aux groupes qui y ont répondu de manière enthousiaste et solidaire puisque 35 regroupements et organismes nationaux, représentant les milieux syndicaux, environnementalistes, féministes, populaires, autochtones et GLTB ont répondu à l'appel. Le 15

² Art. 28 DUDH : « Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet. »

avril 2012, les résultats préliminaires ont été présentés et un texte a été discuté afin de valider quelques propositions d'orientation découlant des résultats.

Le comité d'encadrement était composé de six membres. Il s'est rencontré à sept reprises durant la période couverte par ce bilan, en général pour des rencontres d'une demi-journée, certaines avec une participation par *Skype*. Ses réalisations ont été :

- La conceptualisation, la rédaction et la révision des outils de cueillette de données (le questionnaire et le tableau de suivi de l'ONU) utilisé dans la démarche;
- la rédaction du rapport d'étape, préparé en juin 2011, pour une utilisation des groupes participants lors de leurs assemblées générales du printemps passé;
- La préparation d'un survol des données recueillies (*PowerPoint*) lors de la démarche et d'un rapport comportant une analyse préliminaire de celles-ci;
- l'embauche d'un contractuel pour organiser, dans un fichier électronique, toutes les données recueillies.

Suites du dossier

Le comité d'encadrement est responsable de préparer une première ébauche du document final, qui devrait être déposé en septembre ou en octobre 2012, pour une première validation par les groupes participants. La date prévue pour le rapport final est la fin de l'année 2012. Toutefois, l'ensemble des données brutes recueillies lors de la consultation sera rendu accessible aux groupes participants dès l'été 2012, suite à une décision prise à la rencontre du 15 avril dernier.

4.2 Profilages discriminatoires

Dans le cadre des travaux d'analyse et de réflexion de la Ligue sur les pratiques de profilage discriminatoire exercées par les forces policières (social, racial ou politique) et ce, notamment, lors du Colloque sur le profilage organisé avec le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), la Ligue en est venue à la conclusion suivante : parmi les facteurs qui favorisaient ces pratiques, il fallait considérer les lacunes des mécanismes de surveillance de la conduite des corps policiers, notamment, le système de déontologie policière et la procédure d'enquête de la police sur la police appliquée au Québec lors d'incidents impliquant des policières ou des policiers. Nous avons également identifié que les élus et élues politiques étaient imputables des pratiques de profilage discriminatoire et qu'ils ne pouvaient poursuivre dans leur refus d'en reconnaître l'ampleur et le caractère systémique.

La section de Québec a aussi fait du dossier du profilage l'un de ses principaux dossiers. Elle a réalisé plusieurs activités visant à faire le point sur la situation du profilage dans la Ville de Québec, principalement à l'égard des personnes marginalisées. Elle a notamment mené une enquête sur les besoins juridiques des personnes marginalisées et tenu le Forum sur le profilage social et la judiciarisation des personnes marginalisées qui a connu une grande visibilité médiatique.

De son côté, la Ligue a principalement fait campagne sur l'adhésion à une déclaration visant à obtenir un processus d'enquête à caractère civil, transparent, impartial et indépendant dans tous les cas où des interventions policières ont pour conséquence de causer la mort ou d'infliger des blessures à une personne. Plus d'une quarantaine d'organismes ont adhéré à cette déclaration. Fait à signaler, ces organismes n'ont pas tous pour mission de se prononcer sur ce genre de question, ce qui est particulièrement significatif quant à l'importance du dossier d'un point de vue social et politique.

Dans le cadre de cette campagne, la Ligue est intervenue à un bon nombre de reprises dans les médias lors d'interventions policières s'étant soldées par la mort d'une personne. Elle a aussi interpellé plusieurs fois le ministre de la Sécurité publique et rencontré des représentantes et représentants des partis politiques d'opposition. Le Ministre a finalement déposé un projet de loi et la Ligue a pris part aux audiences de la Commission des institutions, le 27 février 2012, pour dénoncer les mesures prévues au Projet de loi 46 et en demander le retrait.

La Ligue évalue en effet que le projet de loi reconduit le même mécanisme d'enquête que celui qui existe actuellement, soit celui des enquêtes de la police sur la police, que ce mécanisme se retrouve au cœur même du système policier, qu'il comporte une définition inappropriée et insuffisante des circonstances commandant une enquête indépendante, qu'il met en place un bureau de surveillance des enquêtes, inutile et sans aucun pouvoir réel de surveillance, qu'il ne comporte aucune sanction en cas d'absence de collaboration des policières et policiers témoins, et qu'il ne prévoit pas l'obligation de divulguer publiquement les résultats de l'enquête et les motifs qui ont mené à sa conclusion de poursuivre ou non les policières ou policiers impliqués.

Mentionnons que la Protectrice du citoyen ainsi que la CDPDJ partageaient la même analyse que la Ligue sur la portée de ce projet de loi et que seuls les organismes représentant les corps policiers ou groupes d'intérêts les défendant ont donné leur appui à celui-ci.

Aussi, considérant que les audiences devant la Commission des institutions se faisaient sur invitation, la Ligue a lancé rapidement une campagne auprès des organismes signataires de la déclaration en faveur d'un nouveau mécanisme d'enquête, les invitant à faire connaître aux membres de la Commission leur appui au mémoire de la Ligue. Plus d'une vingtaine d'organismes ont répondu à l'appel malgré les délais très serrés liés à ceux de la Commission.

Le projet de loi n'a pas été adopté avant l'ajournement des travaux de l'Assemblée nationale et nous sommes sans nouvelles des intentions gouvernementales sur les suites. Une relance auprès de l'opposition officielle a été faite, mais elle est demeurée sans réponse. Il s'agit donc d'un dossier à suivre.

Aussi, la Ligue a été invitée à diverses reprises à faire connaître son point de vue sur le dossier des profilages discriminatoires et la campagne menée en faveur de l'obtention d'un nouveau mécanisme d'enquête qui permettrait de contrer le sentiment d'impunité des policières et des policiers :

- Mot d'ouverture du Forum de l'Opération Droits Devant, le 9 mars 2012.
- Intervention à titre de panéliste dans le cadre du Colloque organisé par l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations, le Conseil central du Montréal-Métropolitain de la CSN et la Ligue, le 20 mars 2012, sur les enjeux, contraintes, limites et conditions de réussite de la mise en oeuvre des divers plans d'action visant à contrer le profilage.
- Participation à une activité publique et médiatique organisée par le RAPSIM, le 3 mai 2012, qui a consisté en une tournée en autobus sur le thème du profilage social, visant à tracer le portrait de la situation dans l'espace public. Ont également pris part à cette tournée le Bâtonnier du Québec ainsi que le président de la CDPDJ.

4.3 Environnement et droits humains

En septembre 2010, un séminaire organisé par la Ligue et le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) avait permis d'enclencher le processus de réflexion sur les contributions possibles de la Ligue dans le dossier des droits humains et de l'environnement. En novembre 2010,

le mémoire intitulé *Les peuples ont le droit de dire non* a été préparé et présenté par la Ligue aux audiences du BAPE étudiant le développement potentiel des gaz de schiste.

Évolution du dossier

S'agissant pour la Ligue d'un nouveau champ d'intervention et compte tenu des différents niveaux de complexité, peu après l'assemblée générale annuelle, en juin 2011, un groupe de militantes et de militants a été réuni pour faire le point sur les grandes lignes que la Ligue pourrait donner au dossier de l'environnement.

Suite à cette rencontre, en septembre 2011, le conseil d'administration a invité Sylvie Paquerot, une collaboratrice de la Ligue, à lui faire une présentation. Cette rencontre a mené à la rédaction d'un premier document d'appropriation des enjeux. Intitulé *Une proposition d'un angle d'approche pour la Ligue des droits et libertés*, le texte fut discuté et adopté comme document de référence à la rencontre du conseil en novembre 2011. À ce moment, on a également convenu de prévoir un point statutaire sur l'environnement aux rencontres du conseil d'administration.

Un comité environnement a aussi été créé. Ce comité s'est réuni pour la première fois en avril 2012 et une deuxième rencontre a eu lieu en juin. Le projet du comité consiste à bonifier le contenu du document d'orientation, en prenant les enjeux du Plan Nord comme cas d'espèce. Le comité vise à déposer le document bonifié au conseil d'administration, en octobre ou novembre 2012, pour une discussion en profondeur.

Voici quelques autres activités et événements réalisées en 2011-2012, en lien avec le dossier de l'environnement :

- Juillet 2011 : participation à l'Éco-fête et à l'atelier sur l'environnement et les droits humains, à Rimouski.
- 14 novembre 2011 : réalisation d'une soirée publique sous le thème « Pour l'égalité, quel type de développement », en collaboration avec la Fondation Léo-Cormier et Inter Pares. Yao Graham de Third World Network Afrique (TWN-Afrique), actif dans la lutte contre les ravages miniers sur son continent, fut l'invité principal. Une représentante de la Ligue a pris la parole. Elle avait également participé à une rencontre préalable sur la problématique minière.
- Février 2012 : parution de la revue de la Ligue qui avait pour thème central « Droits humains et environnement ». Ce numéro a été lancé lors d'un Café des droits et libertés, le 26 janvier 2012, devant un auditoire d'une cinquantaine de personnes. L'activité a été réalisée en collaboration avec le Centre québécois de formation pour les jeunes en matière de droits humains (CQF) et la Fondation Léo-Cormier.
- 23 et 24 février 2012 : organisation du colloque *S'opposer... de quels droits ? Les enjeux environnementaux sont aussi des enjeux de droits humains !*, en collaboration avec le RQGE et la Fondation Léo-Cormier. Deux représentantes de la Ligue y ont pris la parole. La majorité des personnes qui y ont participé venait des réseaux environnementalistes ou de droits humains (pas forcément de la Ligue).
- 16 mars 2012 : participation à titre d'observateur à une rencontre organisée par le RQGE sur les enjeux du Plan Nord. Pour le moment, la Ligue a pris la décision de ne pas participer aux rencontres de suivi, par souci de priorisation et d'autres groupes travaillant sur le dossier. L'apport de la Ligue n'était pas clair à cette étape-ci.

Suites du dossier

Depuis les trois dernières années, la Ligue a cheminé dans ce dossier en étroite collaboration avec le RQGE, et certes, d'autres voies d'intervention et de travail en commun demeurent. Le conseil d'administration a cependant choisi, au mois d'avril 2012, de privilégier le développement d'une expertise propre à la Ligue sur des questions sur les droits humains et l'environnement.

C'est dans ce sens que le comité environnement a mis des efforts pour développer davantage des pistes avancées dans le document *Une proposition d'angle d'approche pour la Ligue des droits et libertés*, notamment afin de développer ce que devrait être la portée du droit à un environnement sain.

Tout en exprimant le besoin de se former à l'interne sur ce nouvel enjeu, le conseil d'administration a également exprimé le souhait que la Ligue reste ouverte à des collaborations dans cette démarche. En effet, l'évaluation a été faite qu'il existe un besoin de cheminer avec d'autres groupes sur ce dossier.

4.4 Participation au Collectif Échec à la guerre

À l'automne 2011, le Collectif Échec à la guerre a organisé une campagne du coquelicot blanc qui était une première au Québec. Cette campagne visait à attirer l'attention sur le fait que, au-delà des victimes militaires, les guerres font de nombreuses victimes civiles. La Ligue a appuyé la campagne et a invité ses membres à y participer.

L'intervention de l'OTAN en Lybie sous le prétexte de protéger la population civile a soulevé de vives réactions, et parfois même, d'importantes controverses. La Ligue a publié un éditorial dans le bulletin qui critiquait l'utilisation du discours humanitaire invoqué pour justifier l'intervention en Lybie. Le Collectif Échec à la guerre a organisé une soirée sur le concept de la responsabilité de protéger et l'exemple de la Lybie, une sur la Syrie et une autre sur l'Iran et le spectre de la menace nucléaire. Plusieurs militants et militantes de nos rangs ont participé à ses soirées-discussions. La question de la responsabilité de protéger va sûrement demeurer très présente dans l'actualité dans l'année. De concert avec le Collectif, il serait important d'examiner ce concept du point de vue du droit international et des droits humains.

Rappelons que la Ligue est membre du Collectif et y délègue une représentante.

4.5 Laïcité, liberté de religion et accommodements raisonnables

Notre objectif dans ce dossier consiste à rappeler les principes qui fondent la laïcité de l'État, la portée de ce que sont les accommodements raisonnables et les mesures nécessaires à adopter afin d'assurer le droit à l'égalité réelle et non pas formelle.

Porteuse d'une position qui ne fait pas l'unanimité dans les réseaux progressistes, la Ligue a exprimé, dans le cadre d'une réflexion menée à l'issue de la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables, son opposition à la promulgation d'une charte sur la laïcité. Cette position se base sur le fait que la *Charte des droits et libertés de la personne* proclame et consacre l'égalité de toutes et tous et proscribit déjà la discrimination. Le problème pour la Ligue se situe plutôt dans la nécessité de donner la même prépondérance aux droits économiques, sociaux et culturels (art. 39 à 48) qu'aux autres droits prévus dans la Charte québécoise. En effet, si le droit à l'égalité se manifeste à travers l'exercice en toute égalité de tous les autres droits (droit au travail, à un revenu décent, au logement, à l'éducation, à la santé, etc.), ces droits, non encore prépondérants dans nos chartes, demeurent trop souvent vides de sens dans la pratique, et encore

davantage devant l'érosion de nos grands régimes de protection sociale, régimes qui subissent une cruelle pression au Québec et au Canada et dont les femmes sont parmi les victimes les plus atteintes.

Pour intervenir législativement et encore mieux garantir le droit à l'égalité, en particulier l'égalité des femmes, de toutes les femmes, la Ligue milite en faveur du renforcement de la *Charte des droits et libertés de la personne*, par la reconnaissance des droits économiques, sociaux et culturels en leur accordant la prépondérance législative.

La Ligue a participé à deux tables rondes à l'invitation de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ), l'une à Sherbrooke le 29 septembre 2011, et l'autre à Montréal le 12 avril 2012.

4.6 Droits des peuples autochtones

La Coalition pour les droits des peuples autochtones au Québec, à laquelle participe également les représentantes et les représentants des Premières nations, a adopté un plan de travail. Celui-ci vise à :

- Sensibiliser sur la réalité autochtone afin de combattre les discriminations;
- soutenir les revendications en ce qui concerne les enjeux liés à l'éducation;
- favoriser les convergences entre Autochtones et allochtones sur une vision du développement fondée sur le respect de tous les droits humains et en particulier sur la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones*.

À cette fin, la Coalition a entrepris d'organiser une tournée des régions qui a pour but de réunir des représentantes et représentants d'organisations autochtones et allochtones pendant une journée, autour de ces enjeux. La première rencontre qui a eu lieu à Val d'Or le 21 juin 2011, a été un succès. Les échanges ont cependant démontré une faible connaissance des droits humains et de la Déclaration, de la part des participantes et des participants. Les prochaines rencontres comprendront un volet formation en matière de droits humains ainsi que sur la Déclaration. Un membre de la Ligue a participé à l'élaboration de cette formation. La deuxième rencontre doit avoir lieu à La Tuque en septembre 2012.

En juin, la Coalition a envoyé une lettre au Ministre Geoffrey Kelley, responsable des Affaires autochtones, lui rappelant que le Québec avait l'obligation « de respecter (et de faire respecter par les entreprises) les droits humains, ceux ancrés dans les pactes internationaux ratifiés par le Canada, et auxquels le Québec est lié, et ceux spécifiés dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, endossée par le Canada » dans le cadre des projets de développement, en particulier le Plan Nord, et pour lui demander de rencontrer une représentation de la Coalition.

4.7 Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU

Le Canada a passé en examen périodique universel (EPU) pour la première fois en 2009. On se rappelle que la Ligue accueille alors avec méfiance ce nouveau processus d'examen périodique en matière des droits humains, craignant qu'il se substitue aux examens par des comités d'experts onusiens. Néanmoins, de manière critique, la Ligue y a participé.

En novembre 2010, la Ligue avait fait parvenir une lettre au ministre responsable de Patrimoine Canada exprimant une malaise concernant la manière dont le gouvernement « consulte » les ONG

en matière des droits humains. Nous avons alors dénoncé le fait que les démarches proposées ne permettaient jamais d'interpeller le gouvernement sur les lacunes identifiées par l'ONU et les moyens mis en place pour les redresser.

Évolution du dossier

Alors que le gouvernement Harper était déjà en retard dans la préparation des rapports périodiques par rapport aux deux Pactes, nous avons appris en octobre qu'il était en avance dans sa préparation du deuxième EPU. Afin de faire la lumière sur cette nouvelle, la Ligue a participé à une rencontre, le 2 novembre 2011, réunissant une douzaine d'ONG canadiennes. D'ailleurs ce même groupe *ad hoc* (le *Steering Committee*) a été créé en 2008 pour coordonner les interventions de la « société civile » lors du premier EPU. Trois résultats concrets ont émergé de cette rencontre :

- Un tableau synthétique, déposé au comité du Sénat canadien chargé de faire le suivi de l'EPU. Ce comité est responsable de tous les suivis gouvernementaux par rapport à l'ensemble des recommandations issues des traités onusiens en matière des droits humains. La Ligue a participé à la préparation de ce tableau.
- La découverte que certaines ONG autour de la table dont la Ligue, avaient été invitées à une rencontre du Comité permanent des fonctionnaires provinciaux responsables des droits humains, ayant eu lieu le 22 novembre 2011. Un point à l'ordre du jour de cette rencontre était la préparation, avec les ONG, du deuxième EPU.
- La décision de mieux structurer le comité *ad hoc*.

En octobre 2011, la Ligue a envoyé une lettre à Patrimoine Canada déclinant l'invitation de participer à la rencontre du Comité permanent des fonctionnaires : le déroulement prévu ne répondait pas aux exigences minimales d'une consultation, telles que nous les avons détaillées dans la lettre de novembre 2010. Plus largement, la Ligue a décidé de ne pas participer au processus de préparation du 2^e rapport canadien, tant et aussi longtemps que ces exigences ne seront pas respectées.

Suites du dossier

La Ligue accueille favorablement l'idée de structurer un peu plus le groupe d'ONG canadiennes répondantes en matière des droits humains, mais elle n'en assumera pas la responsabilité. En 2012-2013, la Ligue jouera un rôle de surveillance dans le dossier de l'EPU.

4.8 Lutte contre le blocus illégal de la Bande de Gaza

L'objectif de la Ligue dans ses interventions liées à la lutte du peuple palestinien pour le respect de ses droits consiste à dénoncer, d'une part, les violations commises par l'État d'Israël et, d'autre part, le soutien du gouvernement canadien à cet État et ses tentatives de museler toute opposition à sa politique. La Ligue est membre de la Coalition pour la justice et la paix en Palestine.

En juin 2011, la Ligue a accepté de s'associer à l'initiative internationale de la *Flottille de la Liberté II* en se joignant au projet *Un bateau canadien pour Gaza*, afin de dénoncer les multiples violations du droit international subies par la population emprisonnée dans ce territoire, notamment le blocus illégal et immoral qui tue à petit feu et de toutes sortes de façons une population de 1,6 million de Palestiniennes et Palestiniens à qui il est interdit de sortir des murs. La population subit également, parmi d'autres sévices, une interdiction de pêcher au-delà de trois milles marins, des attentats ciblés, des punitions collectives, la destruction de maisons, le vol de terres, l'insuffisance de biens essentiels.

La Ligue avait une représentante sur le bateau canadien. À Montréal, le suivi de l'action a été assuré et des militantes et militants étaient sur un pied d'alerte. L'initiative a reçu une excellente couverture médiatique durant tout l'été. Au niveau de la mobilisation, on peut aussi dire que ce fut un succès compte tenu de la période des vacances. Beaucoup de militantes et militants de la Ligue ont participé aux activités organisées par le comité québécois du *Bateau canadien pour Gaza* dont la Ligue faisait partie.

Le 21 juin 2011, interpellée par la Ligue, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) a émis un communiqué exprimant son inquiétude face aux déclarations menaçantes des autorités israéliennes, rappelant l'attaque meurtrière de mai 2010 et l'obligation d'Israël en vertu du droit international, de protéger les personnes civiles et de s'abstenir d'utiliser la violence contre les passagères et passagers non armés de la flottille d'aide internationale. Ce communiqué a été très apprécié par les membres du *Bateau canadien pour Gaza*.

Le 28 juin, *Le Devoir* a publié une lettre ouverte signée par les représentantes de la Ligue et de Québec solidaire sur le *Bateau canadien pour Gaza*, expliquant leur geste et les raisons de cette initiative.

Enfin, la Ligue a participé à l'organisation de cinq activités à Montréal : Place Émilie-Gamelin, le 29 juin, Festival de Jazz, le 2 juillet, Consulat général de Grèce, le 4 juillet, et Place Jacques-Cartier, le 8 juillet. D'autres activités ont eu lieu dans l'Outaouais et à Québec. La Ligue s'est aussi impliquée dans la production d'outils d'information, notamment des tracts et un outil pédagogique.

4.9 50^e anniversaire de la Ligue

Un comité de travail s'est réuni à quelques occasions pour définir ce que pourraient être les activités visant à souligner le 50^e anniversaire de la Ligue qui sera célébré en 2013. De plus, une contractuelle a effectué des travaux de recherche dans les archives afin d'identifier les principaux dossiers sur lesquels la Ligue est intervenue au cours des trois dernières décennies.

L'orientation générale retenue pour les célébrations du 50^e est de mettre en valeur tout le travail réalisé par la Ligue depuis sa création en 1963, notamment à partir de dossiers qui trouvent des échos dans le contexte actuel. On entend souligner la diversité des dossiers, les réussites de la Ligue, la continuité des luttes entreprises et la pertinence actuelle de la Ligue.

Le comité souhaite réaliser une revue spéciale pour le 50^e retraçant l'histoire de la Ligue, une soirée commémorative, possiblement dans le cadre de la soirée bénéfice, des fascicules sur des dossiers plus spécifiques et, si possible, un outil vidéo fait de témoignages de différentes personnes s'étant impliquées au fil des ans à la Ligue, sur des dossiers marquants.

Beaucoup de travail reste à réaliser dans ce dossier si nous voulons offrir à la Ligue un 50^e à la hauteur de ses engagements.

5. Éducation aux droits

5.1 Revues (autrefois appelées bulletins)

Avec la Fondation Léo-Cormier, la Ligue a publié deux revues cette année :

- celle du printemps 2011 ayant pour thème central « Liberté d'expression »;
- celle de l'automne 2011, ayant pour thème central « Droits humains et environnement ».

5.2 Fascicules

La Ligue a réalisé en mai 2012 un fascicule sur la loi 78 : « Non à l'intimidation! Non à la Loi 78! ».

La Ligue est également en voie de réaliser avec la Fondation Léo-Cormier, un fascicule visant à informer sur les enjeux de droits humains soulevés par l'utilisation d'indicateurs dans l'évaluation de la réalisation des droits humains ainsi qu'un fascicule sur la liberté d'expression.

5.3 Soirées publiques

Soirée publique «Pour l'égalité : quel modèle de développement?» : À l'invitation d'Inter Pares, et en collaboration avec la Fondation Léo-Cormier, la Ligue a participé à la réalisation d'une tournée pan-canadienne de Monsieur Yao Graham, militant africain représentant une organisation homologue d'Inter Pares, Third World Network. L'objectif de cette tournée était de se questionner sur les inégalités qu'engendrent le système économique actuel et d'explorer comment, en réponse à ces inégalités, promouvoir la justice sociale. La participation de la Ligue à cette tournée s'est concrétisée par la tenue d'une soirée publique qui s'est tenue à Montréal, le 14 novembre 2011.

Soirée publique Bill Omnibus : enjeux sociétaux et de droits humains : La Ligue a organisé, le 23 novembre 2011, en collaboration avec la Fondation Léo-Cormier une soirée d'information et de sensibilisation sur les enjeux sociétaux et de droits humains soulevés par le projet de Bill Omnibus intitulé Loi sur la sécurité des rues et des communautés.

5.4 Colloque

Colloque des 23 et 24 février 2012 « Droits humains et environnement : converger pour avancer ensemble » : ce colloque a été organisé en collaboration avec le RQGE et la Fondation Léo-Cormier. Il visait à faciliter l'appropriation de l'argumentaire des droits humains par les organisations du milieu écologiste et s'adressait plus particulièrement aux organisations locales et régionales.

5.5 Ateliers sur différents sujets portant sur les droits humains

En collaboration avec la Fondation Léo-Cormier, la Ligue a tenu un atelier de formation sur la liberté d'expression le 14 mars 2012 et un atelier sur « Les droits humains et la citoyenneté », celui-ci dans le cadre du Projet de leadership citoyen mené par l'organisme Parole d'excluEs, le 5 mars 2012.

5.6 Cafés des droits et libertés

En collaboration avec la Fondation Léo-Cormier et le Centre québécois de formation pour les jeunes en matière de droits humains (CQF), la Ligue a organisé deux Cafés des droits et libertés. Le premier a eu lieu le 6 janvier 2012 et le thème abordé était : « Environnement et droits humains, des pistes pour agir ». Le deuxième a eu lieu le 28 mars 2012 et avait pour thème : « Reconstruire collectivement le droit à l'éducation ».

5.7 Démarche participative d'éducation aux droits

La Ligue a poursuivi la démarche participative d'éducation aux droits humains qu'elle avait initiée l'an dernier de janvier à avril 2011, en collaboration avec la Fondation Léo-Cormier et qui vise à réaliser collectivement un rapport sur la situation des droits humains au Québec.

6. Communications

Encore une fois cette année, la Ligue a eu une grande présence sur la scène médiatique que ce soit par l'émission de communiqués de presse, la publication de lettres ouvertes dans des journaux, ou encore par l'appui manifesté publiquement à des activités ou campagnes menées, sur le plan national et international, par différentes organisations communautaires, syndicales, non gouvernementales ou organisations représentant les peuples autochtones. Elle a elle-même mené quelques campagnes d'appui ou de sensibilisation auprès de publics larges ou parfois ciblés.

La Ligue a de plus fait des interventions auprès de la classe politique (municipale, provinciale et fédérale). Elle a également donné plusieurs ateliers de formation, tel que mentionné précédemment. Ces activités lui ont permis de mieux se faire connaître au sein de différents milieux d'intervention sociale. Elle a en outre organisé un colloque, des soirées publiques, des cafés des droits et libertés tel que mentionné dans les sections précédentes, offrant aux participant-e-s des outils d'analyse et de réflexion touchant des enjeux de droits humains.

Par ailleurs, à l'invitation d'autres organisations, des représentant-e-s de la Ligue ont donné des conférences, fait des présentations sur des dossiers plus spécifiques menés par la Ligue et participé activement à des activités de réflexion et d'analyse organisées par d'autres organisations. La Ligue a aussi présenté des mémoires et participé à des auditions dans le cadre de consultations publiques menées par diverses instances gouvernementales, (fédérales, provinciales et municipales) et paragouvernementales.

Enfin, la Ligue a mis en ligne un nouveau site Internet afin de diffuser en temps réel ses activités et communiqués de presse et a entrepris un travail de reclassement et de mise à jour de ses différents dossiers. Aussi, la Ligue diffuse un envoi hebdomadaire sous forme de bulletin électronique auprès de ses membres et proches collaborateurs-trices les informant ainsi de ses activités et de celles d'autres organisations ayant des préoccupations similaires à celles de la Ligue.

7. Membership

Cette année, le comité membership de la Ligue a travaillé à mettre en pratique les différents éléments de son plan de travail composé de trois volets : maintien et renouvellement des adhésions des membres (campagne de renouvellement du membership); développement du membership (intégration et recrutement des nouveaux membres); communication et renforcement des liens avec les membres. De plus, la Ligue a tenu une réunion spéciale du conseil d'administration pour réfléchir à la vision du développement que l'on veut donner au membership de la Ligue. Ces réflexions alimenteront le comité membership qui pourra les intégrer à son prochain plan de travail.

Comme à chaque année, la campagne de renouvellement des adhésions des membres s'est effectuée en avril 2012 puis un rappel a été envoyé avant les vacances estivales.

Une campagne d'adhésion pour recruter de nouveaux membres collectifs et syndicaux a été réalisée en janvier 2012. Une campagne pour inciter les personnes et organismes s'étant inscrits à des formations de la Ligue au cours de l'année 2010-2011, à devenir membres, a également eu lieu à l'hiver 2012. Un effort particulier a été déployé afin de rejoindre chaque nouveau membre pour lui souhaiter la bienvenue. Nous avons également poursuivi nos interventions afin de promouvoir le membership lors des différentes activités publiques de la Ligue (conférences, colloque, cafés des droits et libertés, soirée bénéfice, etc.). Ainsi, entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012, la Ligue a

enregistré 53 nouvelles adhésions³ (49 individus, 3 organismes et 1 syndicat). Au 31 mars 2012, elle comptait 525 membres en règle⁴ (414 individus, 64 organismes et 47 syndicats), comprenant les membres des sections régionales, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2011 où l'on recensait 512 membres. Mentionnons qu'au cours de trois dernières années, la moyenne des membres à la Ligue est assez constante.

8. Financement

Il faut ici souligner l'apport indispensable des membres et des amies et amis de la Ligue ainsi que le caractère significatif du soutien à l'égard de la mission de la Ligue exprimé par plusieurs autres individus et organismes dans le cadre de notre campagne annuelle de financement. Ce soutien témoigne de l'importance que ces personnes et organisations, tant communautaires que syndicales, accordent au travail réalisé par la Ligue, permettant ainsi de garantir notre indépendance à l'égard de toute forme de pouvoir.

Signalons également l'essentielle collaboration de la Fondation Léo-Cormier à une grande partie des travaux d'éducation aux droits de la Ligue.

Par ailleurs, la soirée bénéfique de la Ligue constitue depuis déjà quelques années un événement tout particulier, offrant l'occasion aux membres et amies et amis de la Ligue de se réunir dans un esprit de fête, mais aussi de solidarité, tout en permettant à la Ligue de pouvoir compter sur un revenu supplémentaire d'activités.

Si l'on jette un regard sur le portrait de l'évolution du financement de la Ligue au cours des cinq dernières années, on constate que celui provenant de sources gouvernementales demeure stable alors que, grâce aux efforts déployés à cet égard, l'autofinancement de la Ligue progresse (campagne de financement, soutien des membres et cotisations, vente de publications, activités...). Tenant compte de cette évolution, il serait intéressant de réfléchir aux perspectives de développement de ces sources d'autofinancement.

9. Vie interne et vie associative

9.1 Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)

La Ligue, étant membre de la FIDH, a poursuivi les échanges d'informations auprès de la FIDH en lui faisant parvenir régulièrement ses interventions publiques et médiatiques ainsi que ses publications. Elle a répondu aux appels de la FIDH visant à obtenir la libération d'Ales Bialiatski, vice-président de la FIDH, qui a été condamné par le gouvernement du Bélarus à quatre ans et six mois d'emprisonnement en régime sévère ainsi qu'à la confiscation de ses biens. La Ligue a également tenu une rencontre avec Balkis Mechri, représentante de la Ligue tunisienne des droits de l'homme lors de son passage au Canada en novembre 2011, afin de traiter de la situation des droits humains en Tunisie dans le contexte des suites du printemps arabe. La Ligue participera au congrès de la FIDH qui doit se tenir à Tunis en mars 2013.

³ 53 nouvelles adhésions se détaillant comme suit : 24 au national et 29 de la section de Québec.

⁴ 525 membres se détaillant comme suit : 378 au national, 96 de la section de Québec, 12 de la section de l'Estrie et 39 de la section du Saguenay – Lac-St-Jean.

9.2 Sections régionales

Tel que convenu avec les sections lors de la tournée de consultation sur les liens entre la Ligue et ses sections, les coordinations des sections sont invitées à des rencontres avec la coordination de la Ligue, par *Skype*, afin de favoriser une plus grande communication et concertation. La section de Québec y participe régulièrement. Les rencontres de coordination permettent d'assurer le suivi des diverses propositions qui sont ressorties lors de la tournée et de favoriser une plus grande cohérence dans les plans d'action. Cette nouvelle dynamique de concertation aura également facilité la participation de la section de Québec aux rencontres du conseil d'administration de la Ligue.

9.3 Conseil d'administration et conseil exécutif

Le conseil d'administration (CA) de la Ligue a pour principal mandat de voir à la mise en œuvre des orientations, politiques et priorités fixées par l'assemblée générale des membres. En plus de voir à la mise en œuvre des décisions du CA, le conseil exécutif (CE) pour sa part est chargé plus spécifiquement de l'administration courante de la Ligue. En plus de traiter de l'ensemble des dossiers politiques menés par la Ligue, ces deux instances ont consacré cette année temps et énergie à répondre aux questionnements qui ont surgi sur la mission de la Ligue et son fonctionnement interne : rôle des instances, des comités, de la permanence. En cours de route de cette démarche, une membre du CE a démissionné ainsi qu'une membre du CA et la permanence s'est finalement retrouvée avec une seule membre, soit la coordonnatrice.

Entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012, le CE s'est rencontré à 13 reprises. Mentionnons par ailleurs que du 1^{er} avril 2012 au 30 juin 2012, il s'est rencontré à 10 reprises.

Entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012, le CA s'est rencontré à 8 reprises. Mentionnons par ailleurs que du 1^{er} avril 2012 au 30 juin 2012, il s'est rencontré à 4 reprises.

Le conseil d'administration de la Ligue comprend les cinq membres du conseil exécutif. Pour l'année 2011-2012 les membres étaient les suivants :

Dominique Peschard, président
Vincent Greason, 1^{er} vice-président
Marie Fonds, 2^e vice-présidente (a démissionné)
Francine Néméh, secrétaire
Louise Riendeau, trésorière
Michèle Asselin
Louise Dionne
Marcel Duhaime
Martine Éloy
Pierre-Louis Fortin-Legrès
Marie-Christine Ladouceur-Girard (a démissionné)
Amélie Nguyen
Marie Pelchat (a démissionné)
Rolande Pinard
Anne Pineau

9.4 Permanence

Compte tenu des changements survenus dans l'équipe de travail, la Ligue a entamé un processus de sélection visant l'embauche de deux nouvelles personnes à la permanence.

Par ailleurs, la Ligue a pu compter sur l'apport de trois personnes salariées temporaires pendant quelques mois, pour travailler sur des dossiers ponctuels : réalisation de diverses activités d'éducation aux droits; recherche historique sur la Ligue en vue de son 50^e; compilation des données dans le cadre de la démarche du rapport sur les droits humains. Depuis l'hiver 2012, l'équipe de la Ligue a également bénéficié de l'appui assidu d'une militante pour la réalisation des envois hebdomadaires aux membres et aux collaboratrices et collaborateurs de la Ligue.

Encore une fois cette année, grâce à l'engagement soutenu d'une universitaire à la retraite et amie de la Ligue, nous avons pu réaliser des travaux de classement et d'archivage. Une grande quantité de documents a été déposée au service des archives de l'UQAM et les travaux se poursuivront l'an prochain. Ces travaux d'archivage ont débuté il y a quatre ans.

Enfin, mentionnons qu'en juin 2012, la Ligue a dû déménager puisque l'édifice où elle était logée jusqu'à présent a été vendu pour être transformé en condos. Ce déménagement a eu pour conséquence, notamment, le report de l'assemblée générale en septembre 2012.

9.5 Défense collective des droits et action communautaire autonome

La Ligue est membre du Regroupement des organismes en défense collective des droits (RO-DCD) et participe à ses travaux. Elle est également membre du Réseau québécois de l'action communautaire et autonome (RQ-ACA).

10. Activités des sections régionales

10.1 Section de Québec

Vie associative

Huit réunions du conseil d'administration de la section de Québec ont eu lieu ainsi que trois réunions de l'exécutif. La section a également participé à quatre réunions du conseil d'administration de la Ligue par l'entremise de *Skype* ou d'appels-conférences ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle en juin 2011. De plus, nous avons participé à au moins six réunions de coordination entre la Ligue et les sections. Ces échanges avec la Ligue s'avèrent très positifs puisqu'ils permettent une meilleure connaissance des priorités et des dossiers respectifs, ce qui assure une meilleure coordination de nos actions.

Membership

Comme ce fut le cas l'année dernière, la section a contribué à la campagne de membership de la Ligue. Nous y avons inclus un bulletin d'une page faisant état des activités et des projets de la section de Québec. Nous avons terminé l'année, au 31 mars 2012, avec 84 membres individuels et 10 membres collectifs (comparativement à respectivement 62 et 7, au 31 mars 2011).

Éducation aux droits

La section de Québec anime des ateliers d'éducation aux droits, le plus souvent auprès des jeunes, mais aussi auprès de groupes d'adultes. Un atelier sur les médias sociaux s'est ajouté à notre offre cet automne. Celui-ci a d'ailleurs été de loin le plus demandé. L'atelier *Jeunes et justice* a été mis à jour en fonction de l'adoption de nouvelles lois fédérales dont le Projet de loi C-10.

Le comité éducation aux droits a pu renforcer son action par l'embauche de six animateurs et animatrices dynamiques. Ils ont assuré les animations d'éducation aux droits dans les écoles de la région de Québec et ont été très appréciés, tant par le personnel enseignant que par les étudiantes et les étudiants.

Concrètement, entre le début novembre 2011 et la fin mars 2012, quinze ateliers (dix *Médias sociaux*, deux *Jeunes et justice*, deux *Vivre ensemble* et un *Viser l'intégration*) ont été offerts dans sept établissements différents. Nous avons ainsi rencontré près de 450 personnes. Une campagne de promotion par courriel a permis de faire connaître notre offre. De plus, nous avons été présents à la journée des Écoles vertes Brundtland, en octobre 2011.

Profilage social et judiciarisation

De nombreuses réalisations ont résolument mis la question du profilage sur la place publique et ont permis de mobiliser les personnes concernées. Une importante réflexion sur la question du profilage social et de la judiciarisation a été menée par le conseil d'administration. Un texte d'analyse qui ne sera pas rendu public est devenu la base de nos interventions sur le sujet. Les conclusions transparaîtront donc à l'avenir dans nos interventions publiques.

Le site Internet est notre principal outil de diffusion. Nous y retrouvons les publications de la Ligue, les communiqués de presse ou mémoires et quelques pages thématiques fournissant références et hyperliens. Plus récemment, et dans une moindre mesure, des comptes *Facebook* et *Twitter* servent aussi à atteindre cet objectif.

Le comité judiciarisation s'est réuni à sept reprises. Ce comité réunit toujours de six à quinze personnes. Une réflexion sur la question du processus de déontologie policière y a par ailleurs été entamée. Deux rencontres ont eu lieu sur le sujet en février 2012.

Autres interventions

Voici quelques autres interventions réalisées par la section de Québec :

- ✓ 28 avril 2011 : Distribution de contraventions symboliques en collaboration avec le Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ). Cette action publique au coin de la rue Saint-Jean et du boulevard Honoré-Mercier a permis d'exposer la banderole issue du projet « Des pieds et des mains pour le respect de nos droits ». Une cinquantaine de personnes ont participé.
- ✓ Mai 2011 : Un mémoire intitulé *Un SIS au centre-ville de Québec du point de vue de la Charte canadienne des droits et libertés : une question de santé et de sécurité*, a été produit dans le cadre des consultations publiques sur un service d'injections supervisées. Cette intervention a été abondamment médiatisée. Par la suite, nous avons publié un article dans la revue *Relations*, de novembre 2011.
- ✓ Juin, juillet et août 2011 : Une enquête sur les besoins juridiques des personnes marginalisées a été réalisée. Il a été possible de mener des entrevues semi-dirigées auprès de 21 individus fréquentant différents organismes communautaires situés dans les quartiers Saint-Roch, Montcalm, Saint-Sauveur et Limoilou. Également, 12 intervenantes et intervenants travaillant dans ces organismes communautaires ont été rencontrés. L'enquête permet de confirmer que le Service de police de la Ville de Québec cible particulièrement les personnes marginalisées afin de les chasser de l'espace public. Enfin, de nombreux obstacles nuisent à une défense adéquate de leurs droits. Les personnes marginalisées et

les intervenantes et intervenants expriment donc la nécessité qu'une ressource réunissant les services d'avocates et avocats, et de travailleuses et travailleurs en relation d'aide soit mise sur pied et que des formations liées à la défense de droits soient accessibles aux intervenantes et aux intervenants. Un texte est en préparation. L'enquête a été présentée le 3 mars 2012 lors d'un colloque intitulé *Study in action*, à l'Université Concordia, à Montréal.

- ✓ 21 octobre 2011 : Participation à l'animation de la *Nuit des sans-abri*. L'organisation du concours de maisons de carton a permis d'améliorer significativement la participation de personnes extérieures aux groupes en itinérance. Une animation sur la judiciarisation réalisée en 2010 (*Les valises*) a été mise à jour puis animée par des stagiaires en droit.
- ✓ 3 novembre 2011 : Un pré-forum a permis aux personnes marginalisées et aux intervenantes et intervenants communautaires de se préparer au Forum sur le profilage social et la judiciarisation des personnes marginalisées, en réfléchissant et en se concertant sur les enjeux qui leur semblaient importants à faire valoir. Une trentaine de personnes y ont participé.
- ✓ 10 et 11 novembre 2011 : Le Forum sur le profilage social et la judiciarisation des personnes marginalisées s'est ouvert par une conférence grand public. Plus d'une centaine de personnes sont venues entendre en introduction, des représentants de la CDPDJ (François Larsen), du Barreau du Québec (Claude Provencher) et du RAIQ (Frédéric Keck). Puis, Céline Bellot et Marie-Ève Sylvestre ont présenté les résultats d'une étude qu'elles ont dirigée sur la judiciarisation à Québec, entre 2000 et 2010. Une excellente couverture médiatique a permis de faire connaître le problème au grand public. Une conférence de presse a été organisée le 10 novembre au matin. Le 11 novembre, la participation fut de 75 personnes. Des conférences et des ateliers ont donné l'occasion à des représentantes et à des représentants de divers milieux de réfléchir, de confronter les points de vue et de se concerter.
- ✓ Hiver 2012 : La section de Québec a accompagné une plaignante à la CDPDJ. Cette expérience a permis d'expérimenter le processus de plainte, processus concrètement à peu près inaccessible aux personnes marginalisées.
- ✓ 30 mars 2012 : Projection du film *Les tickets, l'arme de la répression*, à la Bibliothèque Gabrielle-Roy. Une trentaine de personnes ont participé, ce qui a donné lieu à une discussion très intéressante.

10.2 Section de l'Estrie

Non disponible.

11.3 Section du Saguenay – Lac-St-Jean

Non disponible.

Proposition de perspectives d'action 2012-2013

Dans la définition des perspectives de travail pour l'année 2012-2013, le conseil d'administration de la Ligue invite les membres présents à l'assemblée générale annuelle à considérer le fait suivant : la Ligue doit à la fois être en mesure d'intervenir dans l'espace public pour poursuivre sa mission dans un contexte où les droits humains sont attaqués de toutes parts et à la fois consacrer des énergies à l'interne pour assurer la restructuration de l'équipe de la permanence. Cette situation hors du commun nous oblige à faire des choix judicieux quant aux dossiers auxquels il faut accorder la priorité tout en tenant compte qu'une grande partie des interventions que la Ligue a à mener dans l'espace public, repose sur une actualité qui est « à venir », par conséquent sur des impondérables.

Par ailleurs, la Ligue s'est déjà engagée de son propre chef dans un certain nombre de dossiers dans lesquels elle assume le leadership et a d'ores et déjà invité d'autres organismes à y participer, ce qui implique la poursuite d'un travail à long terme (par opposition à des interventions purement ponctuelles).

Une nouvelle équipe à la permanence

Il faut tenir compte que la reprise des activités en septembre 2012 se fera dans le contexte de la formation d'une nouvelle équipe à la permanence, alors que deux nouvelles personnes se joindront à la coordination. Au préalable, il y aura eu un réexamen de la définition des postes à la lumière des précisions qui ont été apportées durant l'année 2011-2012 sur la mise en œuvre de la mission de la Ligue.

Notons que ces précisions sont venues consacrer le rôle déjà exercé par la Ligue comme étant celui d'une organisation de défense des droits humains, dont la priorité est l'intervention politique auprès des autorités, parfois en concertation avec d'autres groupes. Cette orientation nous oblige à consacrer davantage de ressources à l'analyse de politiques, législations, orientations ou diverses situations qui surgissent dans l'espace public et qui interpellent la Ligue du point de vue des violations de droits humains. Cette orientation a nécessairement des incidences sur les choix d'activités à mettre en priorité : cela implique que nous occupions l'espace public, que ce soit par l'émission de communiqués, lettres ouvertes, soirées publiques de mobilisation, etc. Cela nécessitera que nous puissions compter sur les communications qui, notamment, mettent en valeur ce travail politique, le font connaître, sollicitent des adhésions. La Ligue devra disposer de ressources pour agir, lorsque c'est possible, sur des questions d'actualité, ce qui peut nous obliger à réviser régulièrement les priorités. Tant le conseil exécutif que le conseil d'administration devront alors être impliqués dans le choix de ces priorités.

La constitution d'une nouvelle équipe à la permanence demandera de consacrer des énergies pour mener à bien le processus d'embauche et celui d'intégration. Les personnes embauchées devront se familiariser avec les exigences de leur poste. Entre temps, il faudra aussi prévoir faire appel à des ressources contractuelles pour des tâches comme les communications, l'entretien du site et l'administration. Enfin, malgré ce contexte, la planification du travail de la permanence, selon ce que nous révèle l'expérience, devra prendre en compte qu'un important pourcentage du temps soit consacré aux suivis en lien avec l'actualité et aux urgences.

Qu'en est-il des cinq défis identifiés l'année dernière?

L'an dernier, cinq grands défis ou axes d'intervention avaient été ciblés. Dans le contexte actuel, le conseil d'administration de la Ligue propose de revoir de la façon suivante ces cinq grands défis :

- ❖ *Élargir le mouvement de dénonciation et d'opposition aux politiques du gouvernement Harper devenu majoritaire* : cet axe d'intervention apparaît tout aussi incontournable qu'il l'était l'an dernier et le conseil d'administration évalue qu'il faut le maintenir.
- ❖ *Réaliser le rapport sur les droits humains dans une perspective de mobilisation et en maintenant l'intérêt des groupes participants* : considérant le travail accompli jusqu'à maintenant ainsi que l'intérêt soutenu des organisations qui ont pris part à la démarche, le conseil d'administration estime qu'il faut maintenir cet axe d'intervention.
- ❖ *Se donner des orientations plus précises concernant la problématique environnementale tenant compte de la mission de la Ligue* : certes, le travail a été amorcé, mais il n'est pas aussi avancé qu'il aurait dû l'être. Considérant que la permanence aura des énergies à consacrer à la restructuration interne et que, par ailleurs, des militantes et des militants ont démontré un intérêt à poursuivre la tâche, le conseil d'administration estime que le travail se poursuivra en faisant appel à ces militantes et militants.
- ❖ *Se doter d'un plan de communication et explorer de nouveaux moyens de communication visant à assurer à la Ligue une plus grande visibilité et à développer ses capacités de mobilisation* : considérant à la fois le contexte actuel et les précisions apportées au rôle politique de la Ligue, le conseil d'administration évalue que cet axe doit être maintenu comme un incontournable, pour la permanence notamment.
- ❖ *Renforcer la vie associative* : le conseil d'administration estime que, pour cette année, les énergies devraient être consacrées surtout à maintenir nos acquis, évaluant que la permanence n'aura pas les moyens dans l'immédiat de soutenir de grands projets reliés à ce défi.

Proposition de priorités de travail pour l'année 2012-2013

- Rebâtir l'équipe de la permanence.
- Compléter le rapport sur la situation des droits humains au Québec et au Canada.
- Intervenir en défense de la démocratie, de la liberté d'expression et des libertés civiles, tant au Québec qu'au Canada.
- Compléter le plan de communication et en assurer la mise en œuvre, comprenant notamment la mise en ligne d'un nouveau site Internet.
- Accorder la priorité aux autres dossiers dont nous sommes le groupe porteur, par exemple la poursuite de la campagne visant l'obtention d'un mécanisme d'enquête impartial, indépendant, transparent et civil lorsqu'une policière ou un policier est impliqué dans la mort d'une personne ou lui cause des blessures.
- Souligner le 50^e anniversaire de la Ligue.